

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2018 - 18h30

- 1- Adoption des procès verbaux des réunions du 19 décembre 2017 et du 7 mars 2018*
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget principal et du budget d'assainissement établi par le trésorier*
- 3- Approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal et du budget d'assainissement*
- 4- Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement*
- 5- Vote des taux d'imposition 2018*
- 6- Vote des budgets primitifs 2018 (Principal et assainissement)*
- 7- Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles*
- 8- Demande de subvention du lycée Jean-Baptiste Darnet pour un voyage dans le Sud Est*

Présents (12) : MM. Philippe DUBEAU/ Bernadette LACOTE / Roland GARNICHE / Christian CHIROL /Sébastien PASSELEREGUE/ Solange PARRY/ Isabelle BARJON/Ludovic NOUHAILLAGUET/ Emmanuel AUDONNET/ Patrick VILLENEUVE / Laure ROBIN / David AUTIER

Excusés (1) : MM. Angeline TROCARS

Représentés (1) : MM. Jean-Claude BRET donne procuration à Philippe DUBEAU

Secrétaire de séance : M. Christian CHIROL

Début de la séance : 18h30

- 1- Adoption des procès verbaux des réunions du 19 décembre 2017 et du 7 mars 2018***

Adoptés à l'unanimité.

- 2- Approbation du Compte de Gestion 2017 du budget principal et du budget d'assainissement établi par le trésorier
- 3- Approbation du Compte Administratif 2017 du budget principal et du budget d'assainissement
- 4- Affectations des résultats du budget principal et d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Maire. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité (Mme ALLONCLE). Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Monsieur le Maire donne lecture et explication de divers articles du compte administratif principal 2017.

Les résultats comptables de l'exercice 2017 sont les suivants :

Budget principal :

En 2017, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 408 919.12€ de dépenses et 495 905.50€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 86 986.38€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2016 c'est-à-dire 69 118.13€
Ce qui fait un résultat cumulé de **156 104.51€**

En section d'investissement, nous avons effectué 137 714.73€ de dépenses et 76 284.28€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice déficitaire de 61 430.45€ auquel l'on rajoute un excédent de 2016 s'élevant à 1 0958.99€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement déficitaire de **60 334.46€**

Le besoin de financement de la section d'investissement se monte à **63 353.14€** du fait des restes à réaliser (RAR) de l'année 2017 (RAR dépenses 17 038.68€ et RAR recettes 14 020€).

Nous devons obligatoirement combler le déficit d'investissement par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui permet de combler le déficit d'investissement.

Je vous demande de voter le compte administratif principal 2017 et vous propose **d'affecter 63 354€ en section d'investissement** et de **reporter 92 751€ en section de fonctionnement**.

Budget Assainissement

En 2017, en section de fonctionnement, nous avons réalisé 9 116.05€ de dépenses et 10 232.67€ de recettes ce qui nous fait en fin d'exercice un résultat de 1 116.62€ auquel il faut ajouter l'excédent dégagé en 2016 c'est-à-dire 11 848.49€

Ce qui fait un résultat cumulé de **12 965.11€**

En section d'investissement, nous avons effectué 2 564.07€ de dépenses et 7 857.94€ de recettes ce qui fait un résultat d'exercice excédentaire de 5 293.87€ auquel l'on rajoute un excédent de 2016 s'élevant à 35 659.79€ ce qui fait un résultat cumulé en investissement excédentaire de **40 953.66€**

Je demande de voter le compte administratif assainissement 2017 et vous propose de **reporter 12 965.11€ en section de fonctionnement**.

Le compte administratif 2017 du budget principal et d'assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture de besoin de financement de la section d'investissement : **63 353.14€**
- excédent de fonctionnement reporté : **92 751.37€**

Le conseil décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté : **12 965.11€**

Intervention de Mme Isabelle ALLONCLE (trésorière) :

Budget assainissement 2017 :

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont quasiment identiques à l'année précédente.

L'excédent de fonctionnement est léger. Il faut faire attention en cas de besoin pour une réparation....

Si un problème de trésorerie survenait, c'est le budget principal qui supporterait la charge.

Budget principal 2017 :

L'excédent de fonctionnement 2017 est important : 156 000€

Une progression légère et linéaire est visible en investissement.

Les recettes fiscales représentent 48% de nos ressources qui doivent être au-delà du tiers des ressources fiscales.

La commune a divers ratios financiers positifs :

- une dépendance financière de 14%
- des ressources fiscales de 384€/ hab (442€/ hab pour commune de même strate)
- des dépenses de fonctionnement en légère augmentation : 331€/ hab (autres communes de même strate 355€/ hab) avec une stabilisation des charges de personnel par rapport à 2016
- autofinancement communal : 90 000€(55 000€en 2016)
- capacité autofinancement nette : 69 000€(37 000€en 2016)

Investissement :

- 175€/ hab de dépenses d'équipement (243€/ hab pour autres communes de même strate)
- 26 420€auto financé du déficit de l'an dernier
- Trésorerie au 31/12/2017 : 129 000€

La commune dispose d'un fonds de roulement positif ce qui lui permet de financer facilement ses investissements.

Fin 2017, la commune a un endettement de 255 000€ Il faudrait 2.8 années pour rembourser la dette.

Les bases fiscales sont plus faibles que dans les communes de même strate sauf pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB) :

- Taxe Habitation : 13.18% - 126€/ hab (autres communes 146€/ hab)
- Taxe Foncière Bâti : 17.43€(17.47% autres)
- Taxe Foncière Non Bâti : 83% (63% autres)

La dotation globale de fonctionnement de l'Etat est en baisse continue : 86 000€en 2013 contre 63 000€en 2017.

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) a permis d'augmenter les recettes de la Taxe d'Habitation. Il y aura beaucoup plus de personnes d'exonérées pour l'année à venir. Pas d'exonération totale en 2018 mais en 2020, presque tous les ménages seront exonérés, sauf 22 sur Pageas.

Le conseil vote à l'unanimité les comptes de gestion 2017 du budget principal et d'assainissement.

5- Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission des finances, d'augmenter de 1% la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier bâti et de ne pas modifier la taxe sur le foncier non bâti.

Avec cette augmentation, les taux 2018 seraient les suivants :

	Taux 2017	Taux 2018	Variations en %
Taxe d'habitation	12.32%	12.44%	1%
Taxe foncière bâti	17.43%	17.60%	1%
Taxe foncière non bâti	83.17%	83.17%	0%

Selon les bases prévisionnelles de 2018, le produit fiscal attendu serait de 204 697€

Adopté à l'unanimité.

6- Vote des budgets primitifs 2018 (Principal et assainissement)

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** est tout d'abord voté et énonce aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

Vote des subventions à des associations communales :

Madame Bernadette LACOTE expose les demandes de subvention 2018 déposées par les associations de Pageas :

Le 3^{ème} âge demande la gratuité de la salle des fêtes 5 fois dans l'année

L'ACCA demande 754.15€

L'amicale laïque du RPI Châlus Pageas demande 250€

L'association des anciens combattants ne souhaite pas de subvention

Pageas Loisirs demande 500€(dont 250€de frais de carburant)

Festibogues n'a pas demandé de subvention car cette association ne fait plus aucune manifestation sur Pageas.

La quinte du Loup demande 250€

Le comité des fêtes demande 1000€

Vote d'autres subventions :

Les JMF demandent 100€

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des demandes des associations et attribue une subvention différente aux associations suivantes :

- L'ACCA touchera une subvention de 450€
- L'association des Anciens Combattants touchera la somme de 250€

Madame Bernadette LACOTE déclare au Conseil que si le Comité des Fêtes ne participe pas à la Fête de l'été sa subvention sera revue à la baisse.

Budget primitif - principal 2017

Monsieur le Maire explique que le budget principal s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 565 678€ et en investissement, à hauteur de 221 677€

Budget primitif - assainissement 2017

Monsieur le Maire explique que le budget assainissement s'équilibrera en section de fonctionnement, en dépense et en recettes, à la somme de 23 030€ et en investissement, à hauteur de 51 484€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter les budgets primitifs principal et d'assainissement 2018.

Les budgets primitifs 2018, principal et d'assainissement, adoptés à l'unanimité.

7- Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. Dans certains cas bien précis, l'instruction M14 oblige sans alternative à constituer des provisions.

Le montant de la provision correspond au montant estimé par la collectivité de la charge qui peut résulter d'une situation, en fonction du risque financier encouru par cette dernière.

Certains matériels des services techniques et du service de restauration collective sont vétustes et risquent de tomber en panne.

Liste du matériel : Chaudière logement communal (2 800€), sécheur électrique (1000€), tondeuse Iseki (1 800€) et le lave vaisselle (2 400€).

Monsieur le maire propose de faire une dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations de 8000€

Adopté à l'unanimité.

8- Demande de subvention du lycée Jean-Baptiste Darnet pour un voyage dans le Sud Est

Monsieur le Maire explique au conseil que le lycée Jean-Baptiste DARNET, de Saint-Yrieix-la-Perche, organise un voyage dans le Sud Est du 13 au 15 juin 2018 des élèves de 6^{ème} et demande une aide financière pour la participation des élèves résidant sur la commune.

La commune n'a qu'un seul élève concerné: Killian FILIPPOZI.

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 40€ sur présentation d'une attestation de participation au voyage versée directement à sa famille.

Le conseil accepte à l'unanimité de verser la somme de 40€ à Killian FILIPOZZI sur présentation d'une attestation de participation au voyage et ce, directement à sa famille.

VOTE D'UNE MOTION :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter une motion apportant son soutien aux actions engagées auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, afin que soit maintenu le principe efficient de "l'eau paie l'eau".

Il regrette fortement les ponctions réalisées sur les budgets des agences de l'eau et déplore que ces ponctions soient contraires aux principes fondamentaux que "l'Eau paie l'Eau" ou "pollueur-payeur".

Il s'inquiète fortement des conséquences de ces orientations qui risquent de mettre en difficulté non seulement les programmes de travaux envisagés et validés mais également l'ensemble de l'activité économique locale générée par ces études et travaux.

Il demande à ce que les capacités financières des Agences de l'Eau soient maintenues.

Adopté
12 pour
1 abstention (Mr Roland GARNICHE)

Fin de séance 20h15.